



**DECLARATION EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE
DE LA PARCELLE BI N° 62 SITUEE 84 AVENUE JOHN FITZGERALD KENNEDY**

**DOSSIER PRESENTANT LE PROJET SIMPLIFIÉ D'ACQUISITION PUBLIQUE
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

AVIS

Par délibération en date du 17 décembre 2018, Monsieur le Maire a demandé au Conseil municipal de décider de déclarer **la parcelle cadastrée section BI n° 62, située au 84 Avenue John Fitzgerald KENNEDY à ARRAS**, en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation, conformément aux dispositions des articles L. 2243-1 à 4 du code général des collectivités territoriales.

A cette fin, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à mettre un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, à la disposition du public en mairie pendant une durée minimale d'un mois.

Ce dossier sera **consultable à la Mairie D'ARRAS, du lundi 6 mai 2019 au vendredi 7 juin 2019 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir de 8h à 12h15 et de 13h45 à 17h (16h le vendredi).

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, le public pourra **formuler ses observations sur un registre en mairie** destiné à les recevoir **ainsi que par simple courrier adressé en mairie à l'attention de Monsieur le Maire** pendant la durée minimale d'un mois précitée, conformément à l'article L. 2243-4 du code général des collectivités territoriales.